

## Midi-conférence de la DGPPQ

### La Loi concernant les soins de fin de vie et sa mise en œuvre

Par : M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard, avocat  
Mme Nathalie Desrosiers, Direction de l'éthique et de la qualité  
Dr Monique St-Pierre, Direction générale des services de santé et de médecine universitaire

La Direction générale de la planification, de la performance et de la qualité, en collaboration avec la Direction générale des services de santé et de médecine universitaire et la Direction générale de la coordination ministérielle et réseau vous propose, **le 6 novembre 2014**, un midi-conférence sur le thème de la Loi concernant les soins de fin de vie et de sa mise en œuvre.

La [Loi sur les soins de fin de vie](#), sanctionnée le 10 juin 2014, s'inscrit dans la lignée des recommandations unanimes de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité et s'appuie sur les valeurs de solidarité, de compassion et de respect des volontés individuelles. Celle-ci poursuit le triple objectif d'encadrer les soins palliatifs, de permettre l'aide médicale à mourir dans certaines situations particulières et exceptionnelles, et de mettre sur pied le régime des directives médicales anticipées.

Cette conférence exposera d'abord le « pourquoi » de cette Loi. En effet, la Loi concernant les soins de fin de vie s'inscrit dans un contexte social et juridique donné. Ce contexte est caractérisé par les progrès de la médecine, mais aussi par l'état des pratiques (volontés anticipées, droits et obligations du médecin à l'égard d'un patient en fin de vie, acharnement thérapeutique, refus, abstention et interruption de traitement...). Ainsi, l'évolution de l'encadrement juridique des soins de fin de vie, notamment l'impact des chartes et l'interprétation, par les tribunaux, du respect de la dignité, de l'autonomie de la personne, du caractère sacré de la vie, a « préparé » d'une certaine façon, l'action du législateur québécois dans le cadre constitutionnel existant.

Par la suite, les grandes lignes de la Loi concernant les soins de fin de vie seront brièvement présentées, notamment à travers un examen des deux volets de la Loi : les soins de fin de vie et les directives médicales anticipées.

Finalement, le plan projeté de mise en œuvre sera discuté. Il sera alors question de la structure du projet mis en place au sein du MSSS et du réseau, des grands livrables attendus, des échéanciers, ainsi que des enjeux et défis qui sont soulevés.

Cette activité s'adresse aux gestionnaires, professionnels et autres acteurs de différents milieux concernés par cette thématique.

Lieu : **Québec** : MSSS, 1005, chemin Sainte-Foy, salle RC 80

Date : Le 6 novembre 2014, 12 h 15 à 13 h 30.

**Inscription** : Vous pouvez vous inscrire via l'intranet ministériel ou encore par courriel à l'adresse suivante : [Mcdgppq@msss.gouv.qc.ca](mailto:Mcdgppq@msss.gouv.qc.ca).

*Les midis de la Direction générale de la planification, de la performance et de la qualité visent à soutenir le transfert des connaissances par le dialogue entre chercheurs et décideurs autour de résultats de recherche ayant un impact pour les décideurs, à discuter des pistes d'action et à réfléchir aux enjeux et tendances dans le secteur de la santé et des services sociaux. Ils visent également à favoriser les échanges sur la qualité dans notre système de santé et de services sociaux et les moyens de soutenir son amélioration continue.*